



Construction impossible car surface d'assainissement insuffisante

Par **GinieH**, le **15/03/2011** à **11:33**

Bonjour, j'aimerais construire un atelier écologique de 50 m², construction type bois, sur un terrain de 540 m². la mairie refuse ma construction car il est exigé de disposer d'une surface de 800 m² de terrain au minimum pour mettre en place un assainissement individuel. le responsable du service urbanisme m'explique qu'il y a eu trop d'abus (des gens demandait des permis de construire pour des hangars et y construisait finalement leur habitation). peut-on réellement me refuser la construction sur ce seul principe. et si je ne demande pas de raccordement à l'eau, puis-je alors envisager ma construction ? j'envisage la récupération d'eau pour les besoins minimum dont j'aurais besoin et les toilettes sèches. je précise que ce n'est pas un local d'habitation mais un atelier d'artiste. merci d'avance.

Par **amajuris**, le **15/03/2011** à **13:48**

bjr, un service d'urbanisme est en principe compétent sur le sujet que vous évoquez. vous pouvez faire un recours gracieux puis en cas d'échec un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Par **GinieH**, le **15/03/2011** à **14:40**

mais le terrain est constructible. c'est quand même assez paradoxal !